

Que sont devenues les « colos » ?



**Fabien
BROUQUIER**
Adhérent PACA

L'histoire de l'éducation populaire se confond avec celle des centres de vacances. Les centres de vacances ont sans doute été les premiers lieux de mise en œuvre des méthodes et des valeurs de l'éducation populaire.



**Dominique
DE GUEYER**
Secrétaire
Générale Adjointe

Pourquoi ?

Sans doute parce que toutes les conditions permettant une action d'éducation populaire sont réunies dans les centres de vacances. On peut ainsi mettre en rapport :

- des objectifs éducatifs

à la fois tournés vers le collectif et vers l'individu :

- apprentissage de la vie en société,
- épanouissement de l'individu en tant qu'être social,
- recherche de l'autonomie et de responsabilisation individuelles... ;

- la mixité du public par des enfants originaires de tous les milieux : social, familial, culturel, évoluant en dehors de leurs contextes habituels ;

- le temps de l'action éducative :
 - non contraint,
 - continu (plusieurs jours et

plusieurs semaines),
- incluant tous les temps de la vie de l'enfant ;

- l'action éducative : élaborée suivant la démarche de projet, mise en œuvre à travers des activités multiples à caractère ludique ;

- le cadre de l'action : non formelle, respectant les besoins et les rythmes de l'individu ;

- les « responsables » de l'action : adhésion d'une équipe autour d'un projet, action menée collectivement, concertation, etc....

Société

C'est ainsi que les colos se développent autour d'une dynamique



Ces dernières années, le visage des accueils de loisirs éducatifs et donc celui des centres de vacances s'est considérablement modifié en particulier sur le plan éducatif.

Toutefois pour comprendre l'évolution éducative de ces accueils et la place qu'ils occupent aujourd'hui, un petit rappel historique est nécessaire.

Les premières « colos », un enjeu pour l'éducation

L'histoire des centres de vacances commence vers la fin le 19^{ième} siècle

à travers des séjours scolaires organisés par des instituteurs convaincus de leur intérêt éducatif.

Le début du 20^{ième} siècle voit naître les premiers mouvements de scoutisme et les premières associations organisatrices de centres de vacances (UFCV par exemple).

C'est le développement également des patronages, laïcs ou religieux, ancêtres des centres de loisirs, qui accueillent des enfants en dehors de l'école.

A cette époque, l'intérêt de ces structures pour enfants est bien perçu

par les responsables des associations organisatrices car ce sont des lieux dans lesquels une autre forme d'éducation, peut être menée de façon différente de celles conduites à l'école et dans la famille.

C'est ainsi que les « colos » se développent autour d'une dynamique qui se veut, certes, éducative mais surtout sous tendue par des idéologies et notamment celles qui « s'opposent » ou qui « corrigent » l'action de l'école telle qu'elle est perçue.

Les patronages laïcs agissent activement auprès



» des enfants au moment où l'enseignement scolaire est encore largement marqué par les églises chrétiennes.

Les mouvements de scoutismes se créent et se développent après la loi de séparation des églises et de l'Etat en 1905 au moment où les mouvements religieux ont besoin de conforter leur place dans la société et notamment de poursuivre une action auprès des plus jeunes.

L'entre 2 guerres, les congés payés, la démocratisation des loisirs profiteront également aux « colos » en parallèle aux vacances familiales.

Cette période réactivera également les réflexions pédagogiques ; l'éducation nouvelle, active, la pédagogie de Célestin FREINET sont les fruits de ces réflexions.

Ce sont alors les instituteurs militants qui, ne pouvant expérimenter ces nouvelles méthodes d'éducation à l'école, investiront les colos où la liberté pédagogique est totale. Les mouvements d'éducation populaire se créent ou se refondent non plus selon des conceptions idéologiques mais suivant des principes et des démarches pédagogiques.

Les années 70 et 80 verront l'âge d'or des

« colos » avec un fort militantisme enseignant, un intérêt certain des parents (notamment ceux ayant vécu mai 68) pour ce type d'accueil éducatif et les valeurs qu'il véhicule et un engagement financier important dans ce domaine de la part des organismes et pouvoirs publics (CAF, ministère du temps libre, de la jeunesse et des sports...).

Les centres de vacances et de loisirs, simple mode de garde pratique

Dans la société plus consumériste des années 90, les « colos » sont contraintes de s'adapter. Pour être plus attractives

Des vitrines alléchantes avec des activités dites « de consommation »

» elles doivent alors proposer aux parents des vitrines alléchantes avec des activités dites « de consommation » mais aux intérêts éducatifs faibles.

Les années 2000 verront s'accroître le phénomène avec l'apparition de véritables séjours à la carte (avec de nombreuses activités à consommer) et des séjours de plus en plus courts pour s'adapter au mieux aux vacances et aux désirs des parents dans ce domaine.

Car de plus en plus, le centre de vacances devient un lieu considéré par les parents d'abord comme

un mode de garde avant d'être un accueil éducatif.

Ces accueils, qu'ils soient avec ou sans hébergement, doivent être pour les parents modulables et adaptables à leurs contraintes personnelles et surtout professionnelles.

Ces attentes conduisent au développement important des accueils de loisirs sans hébergement qui, bien plus encore que les centres de vacances, peuvent répondre aux besoins et aux désirs des parents. Les centres de loisirs présentent en effet, les avantages non négligeables d'être des

accueils de proximité, aux horaires souples, aux modalités de participation adaptables, à la semaine, à la journée voire à la demi-journée. Ils fonctionnent également pour la plupart d'entre eux dans la période périscolaire, c'est à dire avant et après la classe dans l'école même où l'enfant est scolarisé supprimant d'autres contraintes pour les parents (déplacement, continuité de lieu après l'école...).

Ainsi, de nombreuses municipalités ont créé ou développé de façon importante ces accueils de loisirs au cours de ces

» dernières années. En gestion directe ou dans le cadre de délégations de services publics elles ont au passage conduit les associations d'éducation populaire à se faire concurrence sur ce nouveau « marché ».

Toutefois, l'action éducative dans ces accueils demeure limitée et semble difficile à mettre en œuvre. En effet, une fréquentation irrégulière, des temps d'activités restreints voire très limités en périscolaire, des groupes très hétérogènes (différents de niveaux et d'âges) ne facilitent pas la mise en œuvre d'un véritable projet éducatif ni même d'une démarche pédagogique

cohérente et continue.

Par facilité de langage, mais aussi parce que cela recouvre une certaine réalité, l'utilisation du terme de garderie pour désigner ces accueils de loisirs (surtout en périscolaire) n'est pas totalement infondée.

Les contraintes liées au fonctionnement des communes, la pression des parents pour que cet accueil demeure un mode de garde et que l'enfant « consomme » des activités sont autant de freins à la mise en œuvre d'un véritable projet pédagogique.

En se gardant bien de faire des généralités, il faut

néanmoins reconnaître que dans ces accueils de loisirs, lorsqu'elle est présente, la dimension éducative repose en grande partie sur la capacité du directeur avant tout et de son équipe à concilier voire à résister aux demandes des différents acteurs qui interviennent dans et autour du centre (parents, organisateurs, prestataires de services, mairie...).

Dans le même temps, les accueils éducatifs avec hébergement ont perdu de leur attractivité. La fréquentation des centres de vacances a connu une baisse ces dernières années même si la multiplication des séjours de courte durée

Société

Le coût des séjours devient alors trop élevé pour de nombreuses familles

» pourrait laisser penser le contraire.

Le désengagement de l'Etat dans ce domaine, comme celui des organismes publics (les CAF notamment) qui n'aident plus financièrement les familles pour le départ des enfants en centre de vacances et des obligations réglementaires de plus en plus contraignantes pour les propriétaires d'hébergement (normes de sécurité, conformité des locaux...) surtout lorsqu'ils sont associatifs auront fini d'agir contre les centres de vacances.

Le coût des séjours devient alors trop élevé pour de

nombreuses familles d'origine modeste mais aussi pour les classes dites moyennes.

Les conséquences sont, d'une part, que de moins en moins d'enfants peuvent profiter des intérêts éducatifs multiples que présente le centre de vacances et d'autre part, celui-ci voit plusieurs de ses fonctions éducatives remises en cause par l'absence de mixité sociale dans les séjours.

Pour un service public d'éducation péri et post scolaire accessible à tous

Plusieurs propositions peuvent concourir à renforcer les aspects éducatifs des accueils de vacances et de loisirs et plus globalement des projets associant les temps péri et post scolaire, appelés aussi éducation non-formelle.

La prise en compte par les pouvoirs publics (Etat et collectivités territoriales) de la dimension éducative de ces structures doit être mise en avant et affirmée comme une réelle volonté politique. Il s'agit d'aller bien au-delà de la fonction d'« accueil » ou de garde prévue par les

»»» textes liés à la nouvelle réglementation.

Le nouveau ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports ne peut se contenter de mettre en place avec la Jeunesse Au Plein Air une campagne publicitaire sur les « colos » ou de compter le nombre de contrôles effectués chaque année par ses services.

Il ne suffit pas non plus comme le préconise les conclusions de la conférence de la famille de renforcer l'information des familles.

L'Etat doit conduire une réflexion et une politique en concertation avec la CNAF,

les collectivités territoriales et les associations pour mettre en place un service public des temps péri et post-scolaire en direction des enfants et des jeunes avec pour objectif l'accès de tous à ce service.

Si les accueils de loisirs constituent au même titre que l'école, des lieux éducatifs, d'apprentissage de la citoyenneté, bénéfiques pour les enfants et les jeunes, alors, comme le préconise la conférence de la famille, des aides aux familles doivent être mises en place d'un côté, mais en allant au-delà du minimum d'une semaine de vacances par an, et des soutiens financiers aux associations organisatrices

doivent être envisagés de l'autre, notamment pour les séjours à l'extérieur.

Par ailleurs, la question de la gratuité pour les actions périscolaires se pose.

Il faut également mettre l'accent sur la qualité des projets éducatifs et pédagogiques des structures (autant que sur la sécurité et la protection des mineurs).

Le service public d'éducation péri et post scolaire doit se donner comme missions :

- L'apprentissage de la citoyenneté
- Le développement de la socialisation

Il est en effet important... d'avoir des équipes d'animateurs professionnels

»»»

- La mise en place de la mixité sociale et la lutte contre les inégalités

- L'accès à des pratiques culturelles, artistiques, sportives permettant de développer l'expression de chacun

- La lutte contre l'échec scolaire en s'affirmant comme complémentaire à l'école.

L'une des missions principales des personnels techniques et pédagogiques (conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sport) du ministère de

la santé, de la jeunesse et des sports pourraient être, en relation avec les mouvements d'éducation populaire, d'accompagner sur le plan éducatif et pédagogique, les structures et les personnels dans le cadre des formations continues et du droit individuel à la formation (DIF).

Il est en effet, important, pour développer ces aspects éducatifs et pédagogiques, d'avoir des équipes d'animateurs professionnels formés et diplômés sans pour autant oublier ou supprimer le renfort que peuvent apporter ponctuellement

des personnels contractuels.

Pour ceux-là également la nécessité de formations non professionnelles, d'aides à leur financement et de contrats d'embauche respectant le droit du travail demeure une priorité.

Des temps de préparation, de régulation et d'évaluation doivent aussi être pris en compte par les organisateurs.

Cela passe aussi par la reconnaissance et la valorisation du métier d'animateur.